



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des aides à domicile et le covid-19

Question écrite n° 29244

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des salariés des établissements et services sociaux et médico-sociaux et particulièrement des services d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Dans le département des Vosges, le réseau ADMR est représenté par 37 associations qui gèrent 550 salariés la semaine et 200 salariés le weekend pour accompagner 2 200 personnes chaque jour de la semaine et 900 le weekend. Cela représente 11 500 interventions la semaine et 3 000 le weekend ! Dans le cadre de la crise sanitaire due au covid-19, ces associations ont maintenu leurs missions malgré les cas de suspicion ou les cas avérés de covid-19 (70 actuellement parmi les personnes suivies). Malgré les mesures de protections mises en place, 45 cas de covid-19 ont été avérés parmi le personnel. Ces associations sont un maillon essentiel du dispositif de lutte contre l'épidémie du covid-19, c'est pourquoi il lui demande quelle mesure de soutien financier est envisagée pour les ADMR afin de valoriser le rôle important de leurs salariés dans cette crise sanitaire sans précédent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29244

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3228

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)